

Séance du 17 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 17 juillet, le conseil municipal dûment convoqué le 10 juillet 2023 s'est réuni à la salle Mandela de la commune nouvelle BEUGNON-THIREUIL à 20 heures 30 minutes.

Étaient présents : M. Michaël BOBINEAU, Mme Anaïs FAUCHER M. Sébastien FLEURY, M. Loïk HELIAS, M. Gaël JARRY, M. JARRY Patrice, Mme Marie-Christine LUCAS, M. MOREAU David, , M. ONILLON Denis, Mme PALLUAU Anne, Mme PROUST Fabienne, , M. Philippe TEXIER.

Étaient excusés : Mme Anne ROBIN, M. Cédric CANTET donne pouvoir à Mme Fabienne PROUST, Mme Lucie RENAULT donne pouvoir à Mme Anaïs FAUCHER, Mme Nathalie HAYRAULT, M. LIEVRE Jean-Pierre, Mme Elisa NEVEUX donne pouvoir à Mme Anne PALLUAU.

Le conseil municipal a désigné Mme Anaïs FAUCHER en qualité de secrétaire de séance.

Présentation de l'entreprise API – Enseigne superette en libre-service

M. le Maire accueille la société API -Ma Superette pour une présentation devant les membres du conseil municipal.

En effet, cette entreprise propose l'implantation sur un terrain constructible, d'un magasin d'environ 40 mètres carrés, proposant jusqu'à 700 produits, notamment des produits frais, produits locaux, épicerie, surgelés, maison et hygiène, boissons,

API Ma supérette propose l'implantation de ce dispositif en contrepartie de la viabilisation du terrain.

Ils indiquent également qu'il est nécessaire au préalable de vérifier le trafic routier journalier afin d'anticiper la rentabilité.

Après en avoir échangé, le conseil municipal se prononcera au retour des chiffres de l'étude de marché.

Décision sur la continuité de l'adhésion au service optionnelle du SIVOM

M. le Maire et son adjoint David Moreau présentent le coût moyen à l'année, de la prestation taillage broyage par le SIVOM (25000€ moyenne).

Une réflexion s'était déjà engagée sur l'évolution des effectifs communaux et sur le remplacement des départs en retraite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote, à la question : Qui souhaite que la collectivité quitte la compétence taillage broyage optionnel du SIVOM ? 14 voix pour deux abstentions.

Les élus décident donc de se retirer du SIVOM pour cette option et engage des discussions avec les dirigeants pour la mise en application.

Choix du référent déontologue

L'article 218 de la loi numéro 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ».

L'article L 1111-1 du code général des collectivités territoriales qui traite de la charte de l'élu local a ainsi été complété par « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte ».

Il appartient ainsi à chaque collectivité concernée de nommer son ou ses référents par l'adoption d'une délibération spécifique dont le contenu est encadré par le CGCT.

Depuis le 1er juin 2023, les collectivités doivent désigner un référent déontologue pour les élus locaux.

Le référent déontologue peut être saisi par tout membre de l'assemblée délibérante de la commune ou de l'intercommunalité.

La communauté de communes Val de Gâtine, par le biais de l'association des maires de France s'est rapprochée de Monsieur Jean Guy DINET, administrateur général des finances publiques honoraires, qui a donné son accord pour réaliser cette mission de façon mutualisée auprès de toutes les communes de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide donc de désigner Monsieur Jean-Guy DINET en tant que référent déontologue pour les membres du conseil municipal.

Le référent déontologue peut être saisi par voie écrite, par mail suivant réfèrent.deontologue@amg33.fr ou par courrier à l'adresse de la collectivité. En cas de saisine par courrier, elles devront être cachées et porter la mention « confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le référent sera rémunéré par la commune conformément au texte en vigueur.

Il est proposé à cette occasion de renvoyer par mail, la charte de l'élu local à chacun des élus.

Photovoltaïque au 5 rue de l'Atlantique - Raccordement électrique, signature de contrats

M. David Moreau explique la nécessité de raccorder par l'entreprise Geredis, les panneaux photovoltaïques pour leur mise en service. Le coût de ces travaux s'élève à 835,20 € TTC.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer le devis et procéder au paiement de la facture.

Un contrat de rachat de l'électricité sera proposé à la collectivité. Monsieur le Maire est autorisé à signer ce dernier.

Boulangerie : point sur les travaux et avenant supplémentaire

M. Moreau fait un point sur les travaux réalisés à la boulangerie concernant l'agrandissement du logement.

Il est nécessaire de prévoir des travaux supplémentaires notamment : la pose d'un isolant au sol.

Les devis de la société Saint-Maclou pour un montant de 2457,36 € TTC et de 1066,68 € TTC sont validés par le conseil municipal. M. le Maire ou l'un de ses adjoints sont autorisés à signer.

Vote des subventions communales

Au vu de la circulaire du 29 septembre 2015, relative aux nouvelles relations entre le pouvoir public et les associations, les associations peuvent obtenir des subventions à condition d'en faire la demande.

Ces subventions peuvent être accordées en numéraire ou en nature, et sont octroyés dans un but d'intérêt général.

Dans le respect de ces conditions, la collectivité a fait le choix de rédiger un formulaire de demande de subvention et de l'adresser aux associations qui en feraient la demande. Une communication a eu lieu dans la lettre d'info.

M. le Maire informe le conseil municipal que seulement 3 dossiers ont été déposés.

Au vu du nombre, il propose de réunir les associations le 18 septembre prochain afin d'exposer cette nouvelle formule et ainsi pouvoir répondre aux éventuelles sollicitations des associations.

Subvention exceptionnelle dans le cadre de la fête de l'Astronomie

Le 24 juin dernier a eu lieu une animation d'astronomie et de découverte du ciel par l'association d'astronomes amateurs « Village du ciel ».

La commune s'est engagée à régler la prestation d'un montant de 200 € pour environ 60 personnes.

Les élus tiennent à remercier L'E.R.E.A L.E.A Françoise Dolto Etablissement Régional et Lycée d'Enseignement Adapté de Saint Aubin le Cloud, pour le prêt du système solaire.

Monsieur Philippe Texier propose de reprogrammer des manifestations sur le thème de l'astronomie et de solliciter une nouvelle fois nos partenaires.

Questions diverses :

- Argent de poche : L'accueil des jeunes dans le cadre du dispositif argent de poche a débuté ce jour et se poursuivra tout l'été.

- Sécurisation du mur de clôture de la salle des associations – La Chapelle Thireuil : Monsieur le Maire et son adjoint David Moreau informent le conseil municipal qu'il a été nécessaire de

procéder à la sécurisation du mur de clôture de la salle des associations en urgence. En effet, ce dernier menace de s'effondrer dans le jardin du voisin.

- Agrivoltaïsme : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la décision revient au Préfet qui autorise par document d'urbanisme sur proposition de la Chambre d'Agriculture. Le conseil municipal regrette de ne pouvoir donner leur avis sur l'installation de ces projets
- Peinture des portes de l'église : Le CAUE a été contacté dans le cadre de la peinture des portes de l'église du Beugnon. Des ateliers avec des habitants bénévoles vont avoir lieu. Toutes personnes intéressées a la possibilité de se renseigner en mairie.

Les matières à soumettre étant épuisées, la séance est levée à vingt-trois heures.

Emargements des membres du conseil municipal :

M. Denis ONILLON, Maire	Mme Fabienne PROUST Maire déléguée Le Beugnon 1 ^{ère} adjointe	Mme Anne PALLUAU, Maire déléguée La Chapelle 2 ^{ème} adjointe	M. David MOREAU 3 ^{ème} adjoint
M. Cédric CANTET 4 ^{ème} adjoint Excusé		M. Michael BOBINEAU	Mme Lucie CHEVREUX Excusée
Mme Anaïs FAUCHER	M. Sébastien FLEURY	Mme Nathalie HAYRAULT Excusée	M. Loïk HELIAS
M. Gaël JARRY	M. Patrice JARRY	M. Jean-Pierre LIEVRE Excusé	Mme Marie-Christine LUCAS
Mme Elisa NEVEUX Excusée	Mme Anne ROBIN Excusée	M. Philippe TEXIER	